



**Déclaration préliminaire de l'UNSA-Éducation au CTSD 2<sup>nd</sup> degré  
Vendredi 3 février 2017**

Monsieur Le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs les personnels de la Direction des Services  
Départementaux  
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD de l'Hérault,

Le CTSD qui se réunit aujourd'hui doit traiter des DHG des collèges et Segpa alors que tous les principaux ont réuni leurs conseils d'administration et fait remonter leur répartition et TRMD depuis la semaine dernière. Comme les années précédentes, ce CTSD ne servira qu'à informer les organisations syndicales et au mieux à répondre à leurs questions, sans qu'aucune modification ne soit apportée aux moyens distribués, c'est ce que l'Unsa-Éducation dénonce depuis des années.

L'Unsa-Éducation a dénoncé lors du CTA du 19 janvier dernier la répartition académique des moyens entre les collèges et les lycées généraux et technologiques. Pour la deuxième année consécutive, le rectorat de Montpellier ne répond pas à la consigne ministérielle de déployer 4000 postes pour mettre en place la réforme du collège. Les collégiens de l'Hérault seront

donc une nouvelle fois défavorisés et les enseignants ne recevront pas les moyens nécessaires et budgétisés pour aider tous les élèves à réussir leur scolarité.

Cependant, l'Unsa-Éducation profitera de ce CTSD pour obtenir les éclairages sur les questions suivantes, en dehors des cas particuliers que nous évoquerons le moment venu : comment se fait-il que la répartition de l'accompagnement académique, en dehors des moyens mis à disposition pour les langues vivantes étrangères et régionales, ne respecte pas la catégorisation des collèges et les engagements de Mme le recteur ? Pourquoi, les Segpa de notre département et de notre académie ne reçoivent pas les 3h de DHS (dotation supplémentaire spécifique) comme les classes ordinaires de collège ? Pourquoi les moyens Ulis sont aussi disparates d'un établissement à l'autre ?